

Historique de la cellule d'écoute et de prise en charge des enfants victimes d'abus et de maltraitance

La FCDH a mis en œuvre une cellule d'écoute et de prise en charge des enfants **maltraités et abusés**, en partenariat avec **l'UNICEF** et la Direction de la Condition Féminine depuis le **1^{er} Août 2004** à Mutsamudu, Anjouan.

Objectifs globaux :

- Contribuer par la sensibilisation, l'éducation, le plaidoyer et **les actions de protection des droits de l'enfant** à susciter la création d'un environnement propice à une **meilleure protection des droits de l'enfant et par extension des droits de l'Homme.**
- **Amener la population à prendre conscience de l'existence de toutes les formes d'abus et de maltraitance à l'encontre des enfants, à les dénoncer en vue d'apporter une assistance aux victimes et soutenir l'encrage de ces droits dans la législation nationale et la jurisprudence.**

Objectifs spécifiques :

- Mettre en place une structure non étatique neutre, **objective** et impartiale en faveur des enfants victimes de maltraitance et de toute forme d'abus
- Sensibiliser la population en vue de renforcer sa capacité à mettre en pratique par elle-même, les connaissances acquises en matière de protection de l'enfant.

- Ecouter, orienter, appuyer et faire la prise en charge médicale, psychosociale et judiciaire des enfants victimes de maltraitance et de toute autre forme d'abus.
- Faire le plaidoyer auprès des autorités pour l'application des textes de lois en relatifs à la protection des enfants.

Fonctions :

La cellule est dirigée par le bureau de la FCDH sous la Direction de la Condition Féminine.

Accès gratuits :

Téléphonez au **(71.15.43)**
Vous Rendre à la Cellule à Hampandré Mutsamudu.

Fonctionnement :

La Cellule est dirigée par un coordinateur: ABDALLAH MOHAMED ABDULLATUF choisi par la FCDH et administrée par deux animateurs.

Principales activités

Afin d'atteindre ses objectifs, la Cellule a défini certaines activités dont les principales sont :

- Aménager la salle d'écoute
- **Recruter** un personnel permanent

-Former le personnel, les membres de la FCDH et les partenaires sur l'écoute, les techniques de communication, **conseil, (maltraitance)** et les **procédures en cas de poursuites judiciaires**

- Organiser des rencontres avec les acteurs concernés

- Organiser des conférences – débats **sur la lutte contre les abus et la maltraitance des enfants 2 fois par mois dans les radios publiques et privées.**

- Organiser des conférences – débats **sur la lutte contre les abus et la maltraitance des enfants 1 fois par mois au niveau des stations télévision suivants : RTA, RDM, MTC, TV Ninga, TV ULEZI**

Prestations des services

La Cellule d'écoute de la FCDH offrira les services suivants:

- Ecoute
- Conseil
- Prise en charge psychosociale, médicale et judiciaire des enfants victimes d'abus et de maltraitance.

Partenaire

- Ministère de la santé
- Direction Générale de la Condition Féminine
- Justice
- Gendarmerie



**FONDATION COMORIENNE DE
DROITS DE L'HOMME
FCDH**

Cellule d'écoute et de prise en charge des enfants
victimes d'abus et de maltraitance



Adresse/ Enceinte de la **FCDH**
HAPANDRE
BP : 310 MUTSAMUDU
Tel : 71 15 43
E-mail: fedh@snpt.km
fondation_cdh@yahoo.fr

Les principaux droits de l'enfant

- * **Droit d'avoir un nom **et un** prénom**
- * **Droit à la santé et à l'alimentation**
- * **Droit d'avoir une éducation, de se reposer et de jouer**
- * **Droit d'être respecté quelque soit sa race, sa couleur, sa religion, son sexe**
- * **Droit à la protection contre les mauvais traitements et les violences**
- * **droit à la liberté d'expression et d'association**
- * **Droit à la participation**
- * **Droit aux jeux**
- * **Droit à une vie de famille**
- * **Droit au secours d'urgence**